

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE de COIN-SUR-SEILLE  
57420

Séance du 26 juin 2017

DEPARTEMENT

MOSELLE

Date : 26/06/2017

Numéro : 27/2017

L'an Deux mil dix-sept

et le Vingt-six juin

à 19 heures 30.

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Marc SEIDEL, le Maire**

Présents :

MM Marc SEIDEL, Jean Marie PECHEUR, Pierre BRAUN, Laurent VERDUN, Olivier NEOLAS, Serge MENNUNI, Samuel DIAZ, Julien BILOCQ,

Absents excusés : Mme Sonia BARBIER a donné procuration à L.VERDUN A.NOIRE

Absents non excusés :

A été nommée secrétaire : Corinne HEINTZ

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	8

Date de la convocation
13 juin 2017

Date d'affichage
13 juin 2017

Objet de la Délibération
--------------------------

**REVISION DU PLU – PRESENTATION AGURAM – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 : MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

Mr le Maire souhaitait qu'avant toute décision l'ensemble des procédures en cours et à engager pour la mise en conformité et l'évolution du PLU de la commune, ou encore les conditions futures d'exercice de la compétence PLU soit présenté au Conseil Municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 03 JUIL. 2017

et publication,

du

ou notification

du

La présentation de ces aspects a été confiée à l'Aguram.

L'Aguram souligne notamment l'intérêt de la modification simplifiée N°3. Celle-ci devra permettre d'éviter l'enclavement de parcelles, le gaspillage foncier, une mauvaise insertion urbaine, des difficultés d'accès ou encore de problèmes de stationnement.

VU les documents présentés par l'Aguram et tenus à disposition des conseillers

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles, L.153-36 à L.153-40 et L.153-45 à L.153-48 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Coin-sur-Seille approuvé le 14/09/2005, la modification simplifiée n°1 du 06/05/2010 et la modification n°2 du 22/03/2012 ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 juin 2017 engageant la procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) conformément aux dispositions des articles L.153-45 à L.153-48 du Code de l'Urbanisme ;

VU le dossier du projet de modification simplifiée n°3 du PLU ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de préciser les modalités selon lesquelles le dossier comprenant le projet de modification simplifiée n°3 du PLU, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis des personnes publiques sera mis à disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations ;

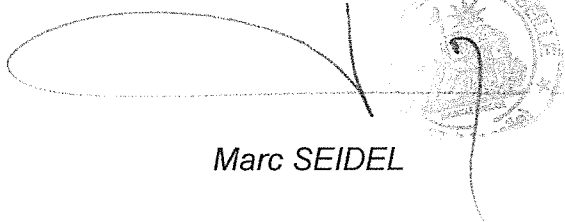
DECIDE de retenir les modalités suivantes :

- Le dossier de modification simplifiée n°3 du PLU sera mis à disposition du public en mairie pour une durée d'un mois du 21/08/2017 au 22/09/2017 aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Pendant cette durée, un registre sera ouvert en mairie afin de recueillir les observations du public, celles-ci pourront également être recueillies par mail.
- un avis de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune, au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de ces modalités.

*Pour extrait conforme le 27/06/2017*

A COIN SUR SEILLE  
Le Maire

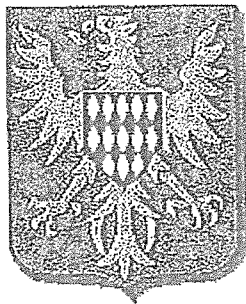


Marc SEIDEL

Mairie  
DE COIN SUR SEILLE

57420

Téléphone 03 87 52 60 55



Coin-sur-Seille, le 27 juin 2017

Mairie de COIN SUR SEILLE  
6 rue Principale  
57420 COIN SUR SEILLE

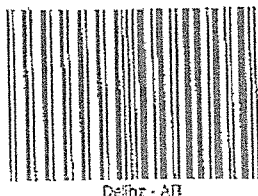
A

Préfecture de la Moselle  
DCTAJ  
9 Place de la Préfecture  
BP 71014  
57034 METZ CEDEX

### BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Conseil municipal du 26 juin 2017		
• 27/2017 Point d'information par l'Aguram sur les modifications et la révision du P.L.U: modification simplifiée n°3	1 X	Pour contrôle de légalité
• 28/2017 Location des jardins communaux	1 X	
• 29/2017 Rapport annuel GrDF	1 X	
• 30/2017 Rapport annuel du délégataire SIE Verry	1 X	
• 31/2017 Convention de partenariat, commune de Coin-sur-Seille et GrDF	1 X	
• 32/2017 Divers : Rythmes scolaires retour à la semaine de 4 jours	1 X	
• Compte rendu du conseil du 26 juin 2017	1 X	
Nombre total des actes transmis :	7	

Pour le Maire,  
La Secrétaire de Mairie



Delibr - AR

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE  
D.C.L.  
- 3 JUL. 2017  
ARRIVÉE  
CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE  
ARRIVÉE  
- 3 JUL. 2017  
BUREAU DU COURRIER

